



RECU EN PREFECTURE
Le 03 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote : M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 2 - Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° 2020/005953

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante

Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	07/01/2020	Pour information

Par délibération en date du 6 novembre 2017, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Décisions prises en matière financière

- DIV.19.00.D4 du 15 avril 2019 : Demande de subvention auprès de la DRAC de Bourgogne-Franche Comté - Projet CITAMIX - Parties : DRAC/Ville de Besançon - Montant : 1 000 €
- DIV.19.00.D8 du 12 septembre 2019 : Actualisation des tarifs boutique Maison Victor Hugo
- DIV.19.00.D11 du 08 novembre 2019 : Donations au Musée de la Résistance et de la Déportation - Partie : des particuliers au profit de la Ville de Besançon
- DIV.19.00.D12 du 08 novembre 2019 : Cession des collections du département de Haute-Saône : des objets pédagogiques sont acceptés en donation au profit de la Ville de Besançon pour le Muséum d'histoire naturelle - Département de Haute Saône et Ville de Besançon
- DIV.19.00.A3 du 26/04/2019 : Exercice du droit de préemption urbain renforcé - Local commercial situé 25 rue Ronchoux dans une copropriété cadastrée section AM n° 120 - Acquisition pour un montant de 28 000 € régularisée par acte authentique du 21/06/2019
- DIV.19.00.A4 du 14/06/2019 : Exercice du droit de préemption urbain renforcé - Bien situé 20 rue de la Grette cadastré section DT n° 65 - Acquisition pour un montant de 190 000 € régularisée par acte authentique du 05/07/2019
- DIV.19.00.A13 du 07/10/2019 : Exercice du droit de préemption urbain renforcé - Local commercial situé 25 rue Ronchoux dans une copropriété cadastrée section AM n° 120 - Acquisition pour un montant de 24 000 € régularisée par acte authentique du 12/12/2019
- FIN.19.00.D32 du 14 novembre 2019 : Direction Bibliothèques et Archives - Bibliothèque Aimé Césaire / Clairs-Soleils - Régie de recettes n° 32 - Ajout d'un produit encaissé
- FIN.19.00.D33 du 14 novembre 2019 : Direction Bibliothèques et Archives - Médiathèque Nelson Mandela - Régie de recettes n° 21 - Ajout d'un produit encaissé
- FIN.19.00.D35 du 18 novembre 2019 : Service Commerce - Occupation du Domaine Public - Régie de recettes n° 64 - Modification de l'objet de la régie - Modification du montant de l'encaisse.

II - Convention - Mise à disposition de terrains

- Convention de mise à disposition de terrains entre la Ville de Besançon et M. ROUSSELOT Claude à titre gratuit pour une durée de 6 ans à compter de sa signature (signée le 15 octobre 2019).

III - Contentieux

Affaire M. et Mme G. c/ commune de Besançon : défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de Besançon le 25 octobre 2019 visant à l'annulation de l'arrêté du 5 juin 2019 délivrant un permis de construire à Grand Besançon Habitat.

Affaire M. et Mme D. c/ commune de Besançon : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'une requête introduite devant le Tribunal administratif de Besançon le 14 octobre 2019. Les requérants demandent l'annulation de la décision du 20 août 2019 par laquelle le Maire a rejeté la demande d'inscription de leur enfant au service de la restauration scolaire, et d'enjoindre à la commune de réexaminer leur demande d'inscription.

Affaire Mme O. c/ commune de Besançon : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre de deux requêtes introduites devant le Tribunal administratif de Besançon le 4 décembre 2019. Par une requête en référé, la requérante demande la suspension de la décision implicite de refus d'inscription de ses enfants au service de la restauration scolaire et de l'indemniser de son préjudice qu'elle évalue à 1 000 €. Par ordonnance du 19 décembre 2019, le juge des référés a ordonné la suspension de la décision implicite de refus d'inscription de son fils aîné et rejeté le surplus.

Par une requête distincte, la requérante demande l'annulation de la décision implicite de refus d'inscription de ses enfants au service de restauration scolaire et de l'indemniser de son préjudice qu'elle évalue à 1 000 €.

IV - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 548 000 € HT depuis le 01/01/2018) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts			
Accord-cadre pour l'abattage débardage d'arbres dans les forêts communales	05/12/2019	GIRARD TRAVAUX FORESTIERS 25330 FERTANS JEANDENAND MARTIAL 25330 ETERNOZ	Mini : 15 000 € HT Maxi : 89 000 € HT
Direction Architecture et Bâtiments			
Déconstruction de l'ancienne école Saint-Ferjeux	28/11/2019	HEITMANN ET FILS 25410 VELESMES ESSARTS	44 985 € HT
Direction Parc Auto et Logistique			
Acquisition d'un appareil de nettoyage urbain de type hydro, aérogommage pour la Ville de Besançon	05/12/2019	VIVIEN CONSULTING 91090 LISSES	43 420 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Acquisition d'un véhicule poids lourds de type porte-outils tout terrain, d'une épareuse et d'une lame de déneigement pour la Ville de Besançon	29/11/2019	CASSANI DUBOIS 25300 PONTARLIER	207 500 € HT
Acquisition d'une balayeuse de trottoirs pour la Ville de Besançon	06/12/2019	MATHIEU 62000 ARRAS	53 911 € HT
Direction Relation avec les Usagers			
Reprise administrative des concessions	06/12/2019	OGF 75019 PARIS	Maxi : 150 000 € HT

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

